

LES BRETAGNE

AU PARLEMENT DE METZ

Plus d'un siècle s'était écoulé depuis que le Pays Messin avait été réuni à la couronne de France, lorsque, sur les demandes réitérées des Etats de la Province, Louix XIII décida de lui donner une législation et une organisation judiciaire semblables à celles des autres provinces du royaume.

L'édit du 15 janvier 1633 créant, pour les Trois-Evéchés, le Parlement de Metz, dota cette compagnie de magistrats comprenant un Premier Président, six présidents à mortier, et cinquante-quatre conseillers, qui avaient l'avantage, sauf le chef de la Cour, de pouvoir semestrer, c'est-à-dire ne siéger, à tour de rôle, que pendant la moitié de l'année.

Dans le recrutement du personnel destiné à ces nombreux et importants offices, Richelieu fixa son choix de préférence sur des magistrats, appartenant à d'autres ressorts, dont les familles étaient restées fidèles à la cause royale, durant les troubles de la Ligue, et qui avaient prouvé leurs capacités personnelles. Il réserva la Première Présidence à un magistrat bourguignon digne, en tous points, de cette haute charge: Antoine Bretagne.

Les Bretagne, ou Bretagne, étaient établis à Saulieu, dans le Morvan, dès le 15^e siècle (1). L'un d'eux, surnommé Grillot, exerçait le métier de feronnier, de marchand ou de fabricant de grelots. Ce fut en souvenir de cette origine artisanale, que ses descendants, anoblis par des charges judiciaires ou administratives, se composèrent, comme armoiries parlantes: *d'azur a une fasce ondée d'or, accompagnée de trois grelots d'or, en chef, et d'un croissant d'argent, en pointe* (2).

Philibert Bretagne, dit Grillot, marchand au faubourg St-Saturnin, à

(1) Cf., sur cette famille et le détail des événements qui vont suivre, notre étude: *Claude Bretagne, conseiller au Parlement de Bourgogne, son portrait et ceux de sa famille, au musée de Dijon*. Annales de Bourgogne, 1933.

(2) Leurs contemporains et alliés, les Bossuet, originaires de Seurre, surnommés rouyers parce qu'ils étaient fabricants de roues de chariots, inscrivirent trois roues, dans leur blason que l'on voit, dans un cartouche, sur le socle de la statue de l'Aigle de Meaux, à Dijon.

Saulieu, testa le 13 juin 1537 (3). Il choisit sa sépulture en la chapelle St-Alexis, dans l'église collégiale de ce bourg, à laquelle il fit une donation, conjointement avec sa femme, Barbe Grioy, et laissa quatre fils, qui firent branches.

Le plus jeune, Claude Bretagne, né le 27 novembre 1523, d'abord avocat au barreau de Dijon, fut pourvu, par lettres-patentes du 16 avril 1655, d'une charge de conseiller-clerc au Parlement de cette ville, et ne tarda pas à s'y faire remarquer par sa science juridique. Durant les querelles religieuses qui, sous le règne de Charles IX, suivirent l'introduction de la Réforme en France, il ne cacha pas le libéralisme de ses convictions. Ensuite, lors des luttes entre Henri III et Henri de Lorraine, duc de Guise (4) et chef de la Sainte-Ligue, Claude Bretagne prit le parti du roi, contrairement à la plupart de ses collègues du Parlement.

Au lendemain de l'assassinat des Guise, à Blois en décembre 1588, une conspiration, dans laquelle fut compromis l'aîné de ses fils, Jules Bretagne, nommé depuis peu conseiller au Parlement, tenta sans succès d'ouvrir les portes de Dijon aux armées royalistes. L'arrivée, dans cette ville, du duc de Mayenne, frère des Guise et gouverneur de Bourgogne, provoqua une scission complète dans la population dijonnaise et au sein du Parlement. Tandis que le timide Premier Président Brulart suivait le parti de la Ligue, le président à mortier Bénigne Fremyot, avec quelques parlementaires, installa un Parlement royaliste dissident, à Flavigny, puis à Semur. C'est là que se trouvèrent réunis Jules Bretagne et son cousin Isaac Bretagne, également conseiller au Parlement.

Claude Bretagne, devenu doyen de la Cour, resta dans les murs de Dijon, afin de soutenir, au sein de sa Compagnie, la cause du Béarnais, prétendant à la couronne de France après l'assassinat de Henri III. Il fut en butte aux cruelles persécutions des partisans de Mayenne.

Un changement survenu en 1594, dans la municipalité dijonnaise, parut favorable à une nouvelle tentative destinée à livrer la ville aux troupes du roi. Au cours des conciliabules tenus dans la maison du doyen Bretagne, l'un des plus ardents conspirateurs fut le troisième fils de celui-ci, Antoine, jeune avocat inscrit au barreau depuis quelques années. Ce complot, dont la réalisation était fixée au 22 août 1594, ayant été découvert, Antoine Bretagne, sans attendre l'ordre de la mairie du 2 septembre le chassant de la ville, réussit à prendre la fuite, sous un déguisement (5).

(3) Acte du notaire Larmier. Archives départementales de la Côte-d'Or, série G, n° 3157.

(4) Fils aîné de François de Lorraine, duc de Guise, l'héroïque défenseur de Metz, en 1552, contre les armées de Charles-Quint.

(5) Le Journal du conseiller Breunot, tome II, p. 302 à 304, raconte les péripéties de ce départ.

Après avoir gagné Saint-Jean-de-Losne, où son parent, Guy Bretagne, était procureur du roi, il rejoignit son frère Jules et le président Fremyot à Semur.

Le doyen Bretagne, l'un des premiers parlementaires compromis, trouva un refuge dans une maison amie, et put échapper à la haine des Ligueurs, qui se vantaient de « faire pendre ce vieux renard royaliste ». Un habile stratagème, imaginé par la femme du président Jeannin, qui le fit cacher dans son carrossé et l'emmena à Larrey, à une lieue de Dijon, lui sauva la vie et lui permit de gagner Semur, à son tour.

Les victoires de Henri IV et son entrée à Dijon ramenèrent, dans cette ville, le Parlement dissident; et la Cour Souveraine de Bourgogne, au complet, fut rétablie dans ses antiques fonctions, le 22 mai 1595.

*
**

Le vieux conseiller doyen Claude Bretagne mourut à Dijon, le 16 août 1604, âgé de 81 ans. Il fut enterré dans une chapelle qu'il avait fondée en l'église de la Commanderie de la Madeleine, de cette ville, sous un mausolée rappelant ses vertus et sa longue carrière judiciaire.

Quatre ans après, sa veuve, Denyse Barjot, fit peindre, par un artiste resté inconnu, un rétable destiné à orner l'autel de cette chapelle, et dont nous avons donné autre part une description détaillée (6). Le panneau principal, qui représentait la Nativité de Jésus-Christ, avec l'adoration des bergers, a disparu pendant la Révolution; mais ses deux volets, en bois, sont conservés dans le riche musée de Dijon.

Sur le volet de droite, qui porte la date de 1607, la donatrice est vue à genoux, entourée de ses quatre filles, en prières, toutes vêtues de costumes en brocart de soie noire. Ce sont: Jeanne, qui épousa Isaac Fournier, avocat au Parlement de Dijon, Denise, femme de François Boyvault également avocat à Dijon, Marthe, qui se maria avec Philibert Lenet, président à la Cour des comptes de Bourgogne, et enfin Claudine Bretagne. Celle-ci avait épousé Jacques Bossuet, conseiller au Parlement de Dijon, vicomte-mayeur de cette ville. Elle fut la mère de Bénigne Bossuet, seigneur d'Azur, nommé conseiller au Parlement de Metz en 1638, décédé en cette ville, le 15 août 1667, et la grand'mère de Jacques-Bénigne Bossuet, archidiacre de la cathédrale de Metz, puis évêque de Meaux, le célèbre prédicateur de la cour de Louis XIV.

Le volet de gauche du rétable réunit, autour du conseiller-doyen, ses

(6) Cf. notre discours de rentrée de la Cour d'Appel de Dijon le 3 octobre 1932: *Claude Bretagne, conseiller au Parlement de Bourgogne*. Manuscrit à la bibliothèque de cette Cour.

quatre fils, deux de ses gendres et, tout en haut, les figures de ses deux enfants morts en bas-âge. Claude Bretagne, dont le portrait est fictif, drapé dans sa robe rouge de parlementaire, est à genoux, les mains jointes, devant un prie-Dieu timbré du blason de ses armes. A sa droite est agenouillé son fils aîné, Guy Bretagne, avocat au Parlement de Dijon, vêtu d'une robe noire. A sa gauche, est vu de face son second fils Jules Bretagne, le conspirateur de 1588. Nommé conseiller au Parlement de Bourgogne, par patentes du 18 septembre 1586, il fit partie du Parlement dissident de Semur. Réinstallé au Parlement de Bourgogne en 1596, il résigna ses fonctions le 6 mars 1608, après avoir embrassé la religion protestante, et s'installa à Sedan. Ses descendants habitent Nancy.

Derrière ce groupe et, à l'extrême droite du troisième plan, sont placés les enfants blonds en robes bleu-ciel, puis le président Lenet et le conseiller Bossuet, gendres du donateur. A gauche de ce dernier, on voit, en buste et en robe rouge, le quatrième fils du doyen, Claude Bretagne. A la suite de la résignation de son père, il lui succéda, sur les Lys, le 3 août 1602 et décéda, en exercice, le 9 novembre 1648. Il fut l'auteur d'une branche bourguignonne des Bretagne, qui s'éteignit au milieu du XIX^e siècle.

A côté de celui-ci, et tout à fait à gauche du volet, se tient debout le troisième fils du doyen Claude Bretagne et de Denyse Barjot : Antoine Bretagne, l'ancien avocat conspirateur de 1594, devenu conseiller-clerc au Parlement de Bourgogne, par patentes de Henri IV du 10 janvier 1597, et installé le 26 mars suivant (7). Il a des cheveux châtains, une moustache et une barbe rousse taillées en pointe, suivant la mode au début du XVII^e siècle. Nous le reconnaitrons à son air malicieux, digne fils du renard royaliste, dans son grand costume de Premier Président du Parlement de Metz. Ici, il est debout, revêtu de sa robe rouge, ornée d'une

(7) Cet office, qui lui fut résigné par Jacques Vignier, était celui dont son père avait été pourvu en 1555, et qui avait été commué en laïque le 18 juillet 1586. A cette époque, cet office de conseiller-clerc avait été attribué à Jean de Malleriois et, après le décès de celui-ci, était passé, le 15 mai 1596, entre les mains dudit Jacques Vignier.

Par lettres-patentes du 10 janvier 1597, prises « en considération des services rendus par son père, pendant quarante ans », Henri IV accorda à Antoine Bretagne les gages et le rang de conseiller laïque. Le 24 juin 1617, comme aucune vacance de cette nature ne s'était produite dans le personnel parlementaire, Louis XIII autorisa Antoine Bretagne à conserver ses droits et à les résigner, le cas échéant, avec les mêmes privilèges. Ces dernières patentes furent entérinées par la Cour, le 2 août 1617. — Arch. dép. de la Côte d'Or, série B, n° 30, registre 16, f° 107; série B, n° 12085, f° 164, et 12094, f° 93 v° et ss.

fraise en mousseline, tenant un livre dans les feuillets duquel est engagé l'index de sa main droite.

Au Parlement de Bourgogne, Antoine Bretagne acquit une grande réputation par « l'inflexibilité et l'énergie dont il donna la preuve, dans plusieurs circonstances de sa longue carrière ». En 1630, Richelieu le nomma pour faire partie de la commission chargée de juger le maréchal de Marillac (8); il fut l'un des rapporteurs de ce procès fameux. On a reproché à ce dernier d'avoir été l'un de ces juges sévères et impitoyables, « qui servirent les vues politiques du cardinal » (9). Mais on oublie que le cardinal-ministre n'aurait eu qu'un mot à dire pour empêcher que Marillac fût envoyé à l'échafaud le 10 mai 1632. Tallemant des Réaux rapporte une déclaration du célèbre homme politique, qui peint bien son caractère. « Je ne croyais pas », dit Richelieu, « qu'il y eût de quoi faire mourir M. de Marillac; mais Dieu donne aux juges des connaissances qu'il ne donne pas aux autres hommes. Il faut croire qu'il était coupable, puisque ces Messieurs l'ont condamné » (10). Et, nouveau Ponce-Pilate, le cardinal s'en lava les mains, de même que lors du supplice de Cinq-Mars et de de Thou.

L'historien du Parlement de Metz estime que l'attitude d'Antoine Bretagne, durant le procès de Marillac, ne fut point étrangère à sa nomination comme Premier Président de cette Cour Souveraine, par patentes du 9 avril 1633. Il est permis de penser que ses qualités éminentes de jurisconsulte, la rectitude de sa vie privée, de même que les services rendus par sa famille à la cause royale, furent aussi les raisons déterminantes du choix de Richelieu. Ces dernières considérations entrèrent seules en ligne de compte dans les nominations des trois autres parlementaires bourguignons (11) dont les noms figurèrent sur la première liste dres-

(8) Louis, né dans l'Auvergne en 1572, nommé maréchal de France en 1629 et gouverneur de Verdun. Consulté par la reine-mère, durant la maladie de Louis XIII, il lui conseilla de renvoyer Richelieu du ministère. Le rétablissement de la santé du roi amena la *Journée des Dupes* (11 novembre 1630) et l'arrestation de Marillac. Il fut accusé de « péculat, concussions et exactions ». Sur les vingt-quatre juges de la commission, réunie à Rueil, l'avis pour l'application de la peine de mort ne l'emporta que de deux voix, dont celle de Bretagne. LECLERC, *Histoire de Richelieu*. DE LA CUISINE, *Le Parlement de Bourgogne*, p. 322 et ss. Biographie Universelle, tome XXVI, p. 661.

(9) Emmanuel MICHEL, *Biographie du Parlement de Metz*, p. 57.

(10) *Historiettes*, tome II, p. 5.

(11) ROBINET DE CLERY, procureur général à Dijon, dans son discours à l'audience de rentrée de cette Cour, le 3 novembre 1874: *Les magistrats bourguignons au Parlement de Metz et au Conseil Souverain d'Alsace*, p. 21, 47 et ss., donne une liste complète des magistrats fournis par la Bourgogne à ces deux corps judiciaires, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

sée par le ministre : les présidents à mortier Claude Vignier (12) et François Blondeau (13), avec le conseiller Jean de Bullion (14).

Antoine Bretagne prêta serment entre les mains du roi le 16 mai 1633 (15). Lors de l'installation de la nouvelle Cour, le 27 août suivant, il prononça une harangue, dans un style emphatique, reproduite dans le *Recueil* d'Emmery, qui donne une idée du genre d'éloquence de cette époque.

*
**

Em. Michel, dans le premier tome de son *Histoire du Parlement de Metz*, a fait le récit des difficultés qu'Antoine Bretagne rencontra dans l'exercice de sa lourde charge, et de l'énergie que lui et ses collègues déployèrent pour arriver à introduire, dans la province des Trois-Evêchés, les lois et ordonnances du royaume. « Tout était à faire ; le Parlement se mit courageusement à l'œuvre ». Dès le 14 janvier 1634, il publiait, en treize chapitres, un *Règlement pour l'abréviation des procès* (16). Cette importante compilation des ordonnances royales, concernant les procédures civiles et criminelles, comprenait les règlements en vigueur dans divers Parlements, inspirés surtout par ceux de Paris et de Dijon.

Ensuite, par de nombreux arrêts, il fixa les règles relatives à l'organi-

(12) Neveu du Garde des Sceaux portant les mêmes nom et prénom. Reçu conseiller au Parlement de Bourgogne le 19 juillet 1630, il devint président à mortier à celui de Metz le 21 janvier 1633. Conseiller d'Etat, il fut nommé intendant de Champagne en 1636. PALLIOT, *Le Parlement de Bourgogne*, p. 295.

(13) Neveu du conseiller Jean Blondeau, tué par les Ligueurs en 1593, il était fils de François Blondeau, seigneur de la Chassagne, Norges et Fussey, conseiller garde des sceaux au Parlement de Bourgogne, et de Catherine Bonnin de Messignac.

François II Blondeau avait été nommé conseiller à la même Cour par patentes du 19 décembre 1610, et avait succédé à son père en 1616. Il quitta Metz pour siéger comme Premier Président du Conseil Souverain de Nancy, de 1634 à 1642, résigna ses fonctions de président à mortier en 1648, et mourut à Norges l'année suivante.

L'un de ses fils, André, né de son mariage avec Marie Fremyot, nièce du célèbre président Bénigne Fremyot, nommé conseiller-clerc au Parlement de Metz le 4 septembre 1643, et garde des sceaux en la Chancellerie de cette Cour, le 4 septembre 1645, décéda sans alliance en 1649. — Cf., notre étude manuscrite : *Les Blondeau de Bourgogne*.

(14) Il avait été nommé conseiller au Parlement de Dijon le 29 mars 1631. PALLIOT. *Op. cit.*, p. 301.

(15) Il fut remplacé, au Parlement de Dijon, par Pierre Leblin nommé par provisions du 1^{er} août 1633. Arch. dép. de la Côte d'Or, B 43, registre 29, f^o 82.

(16) EMMERY, *Recueil des édits, déclarations... enregistrés au Parlement de Metz*, tome I, p. 108.



ANTOINE BRETAGNE

Premier Président du Parlement de Metz, de 1633 à 1637.

sation judiciaire de sa Compagnie, ainsi que dans les juridictions inférieures. Faisant œuvre de législateur, le nouveau Parlement s'occupa de confirmer et de réformer, le cas échéant, les coutumes et usages de la Province. Quantité d'arrêts concernèrent les statuts des nombreuses corporations d'artisans et de marchands, les règlements sur la police et la salubrité des villes. Enfin, tout en enregistrant les édits somptuaires, il donna l'autorisation « aux jeunes filles des meilleures et anciennes maisons de la ville de Metz, de porter des coëffes d'or, suivant qu'elles avoient accoutumé de tout tems ».

Ces mesures législatives, indispensables à l'unité nationale et politique de la France, suivie avec tant de persistance par Richelieu, « ne pouvaient pas être prises sans froisser bien des susceptibilités ». Les Trois-Ordres avaient, dès la fin de l'année 1633, adressé au roi un cahier de leurs doléances. Ils réclamaient le droit d'appel des Treize au maître-échevin de Metz, et aux seigneurs haut-justiciers de la Province, le même droit sur les décisions des justices inférieures. Par patentes, données à Chantilly, le 12 février 1634, Louis XIII leur avait accordé certaines satisfactions. Cependant quelques conflits n'avaient pas tardé à s'élever entre le Parlement et la municipalité messine qui avait dû céder des locaux à l'Hôtel de ville, pour l'installation des audiences de la Cour.

D'autre part, le cardinal de La Valette, qui avait succédé, en 1636, à son frère comme gouverneur de Metz, « n'avait pas vu sans en prendre ombrage, la création d'une Compagnie judiciaire, dont les pouvoirs souverains pouvaient tenir en échec l'autorité, sans contrôle, qu'il prétendait exercer dans la Province ». Il se fit l'écho, auprès du roi, des réclamations des mécontents, et obtint des lettres-patentes du 16 mai 1636, transférant à Toul le Parlement de Metz, au grand préjudice des intérêts de cette dernière ville. Il fallut deux lettres de cachet successives, et même une lettre de jussion du 16 mars 1637, pour forcer les parlementaires à partir. La Cour s'installa, en grande pompe, à Toul, le 12 avril suivant (17). Le Premier Président Antoine Bretagne, qui avait soutenu avec énergie les prérogatives de sa Compagnie, dut s'incliner devant l'autorité royale; mais il ne demeura dans cette ville que trois mois.

De graves événements venaient de se passer à Dijon. Plusieurs fois déjà, durant les années précédentes, le Parlement de Bourgogne avait fait de l'opposition à l'enregistrement de certains édits du roi. Au début de 1637, ayant refusé d'enregistrer les édits bursaux, le prince de Condé,

(17) Voir les détails de ces événements dans l'ouvrage cité plus haut d'Emmanuel Michel, p. 71 et ss.

gouverneur de la Province, se présenta au Palais, avec l'intendant de Machault, le 2 avril. Sur leur refus d'accorder un délai, sollicité par le Parlement, pour lui permettre de faire parvenir des remontrances au roi, le Premier Président Legoux de la Berchère (18), les présidents et conseillers se retirèrent. Condé somma alors l'avocat général de Xaintonge de conclure à l'enregistrement des édits, ce qui fut fait par le greffier. Ensuite le prince fit remettre à tous les parlementaires des lettres de cachet, datées du 4 mars précédent, leur interdisant l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Le Goux, convoqué au Louvre, persista dans son opposition et fut envoyé en exil (19).

Le cours de la Justice ne pouvait être longtemps suspendu en Bourgogne. Des lettres royaux des 1^{er} mai et 18 août 1637 levèrent l'interdiction en faveur seulement des présidents à mortier et des conseillers (20). Par patentes datées au château de Boulogne le 31 juillet de la même année, Louis XIII donna commission à Antoine Bretagne de remplir les fonctions de Premier Président du Parlement de Bourgogne. Celui-ci prêta serment, entre les mains du roi, le 1^{er} août 1637, et fut installé dans la Salle Dorée à Dijon le 12 du même mois (21).

Antoine Bretagne, « qui avoit blanchy sur les fleurs de Lys et vieillie dans l'escarlate », dit un ancien historien (22), mourut accidentellement, dans des circonstances analogues à celles qui causèrent, au siècle suivant, le décès du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar. Il était encore dans l'exercice de sa charge lorsque, le 9 janvier 1638, « étant seul dans sa chambre, il tomba dans le feu de sa cheminée et, comme il étoit foible et sec, il ne put s'en tirer » (23). Son corps fut inhumé à côté de ceux de

(18) Pierre, fils du Premier Président Jean-Baptiste Le Goux de la Berchère et de Marguerite Brulart. D'abord conseiller au Grand Conseil, il obtint, le 4 juin 1630, la survivance de la charge de son père, et en prit possession à la mort de celui-ci, en juin 1631. Avant sa réception, de vives oppositions se manifestèrent contre lui, dans le Parlement, à cause de sa jeunesse. Il fut rétabli dans ses fonctions par Louis XIV, le 31 juillet 1644. PALLIOT. *Op. cit.* — DE LA CUISINE. *Op. cit.*, tome II, p. 102. Arch. de la Côte d'Or, B 12098.

(19) Arch. dép. de la Côte d'Or, série B, n° 12100, f° 58, 60, 62, 63, 65 et 66. DE LA CUISINE, *Le Parlement de Bourgogne*, tome II, p. 320, ne fait qu'une courte allusion à ces événements.

(20) Parmi ces derniers se trouvaient Claude Bretagne, fils du Premier Président de Metz, et François Bretagne de Nansouty, fils du lieutenant général d'Auxois.

(21) Arch. de la Côte d'Or, B, n° 43, registre 29, f° 268 et B 12098, f° 243 v°.

(22) L'évêque de Madaure, cité par Em. Michel, dans sa *Biographie du Parlement de Metz*, p. 58.

(23) TALLEMANT DES REAUX, *Op. cit.*, p. 5, note.

son père et de sa mère, dans la chapelle des Bretagne, en l'église de la Commanderie de la Madeleine, à Dijon (24).

Le détail, donné par Tallemant des Réaux, sur la maigreur physique du Premier Président Antoine Bretagne, se remarque dans son portrait en pied qui, jusqu'en mars 1872, ornait la Chambre du Conseil à la Cour d'appel de Metz. En janvier 1925, sur les instances du Maire, M. Vautrin, et de la municipalité messine, ce glorieux souvenir d'un passé illustre a repris sa place d'autrefois, dans le superbe Palais de Justice, à l'ombre des arbres séculaires de l'Esplanade (25).

Le portrait du Premier Président Bretagne offre un intérêt documentaire supérieur à sa valeur artistique. Tout en se défendant de s'ériger en critique d'art, chacun peut y constater des défauts de technique très accentués. Le mortier du haut magistrat est démesurément volumineux ; les mains, et surtout la tête encadrée d'une perruque à marteaux, sont trop petites par rapport à la taille du modèle.

Mais si le portraitiste d'Antoine Bretagne a transgressé les règles de l'esthétique, il a, du moins, traduit avec une fidélité scrupuleuse, garantie d'une parfaite ressemblance, la figure maigre et expressive de celui-ci. Les traits un peu durs, les pointes de la moustache et de la barbiche, devenues blanches depuis son portrait de 1607, les yeux noirs et perçants, d'une vivacité extraordinaire, rappellent la finesse de l'esprit, l'énergie et la force de caractère du célèbre parlementaire, fils du « vieux renard royaliste ». Le grand manteau, en drap rouge, à bandes de petit-gris et le col d'hermine démouchetée, qui recouvrent la simarre, sont imposants et bien traités.

(24) GOBINEAU DE MONTLUISANT, dans sa *Royale Thémis*, et Dom PIERRON, dans *Le Temple des Messins*, ont fait son éloge. Le Parlement de Metz assista, en corps, à son service de bout de l'an dans la cathédrale de Toul.

Il avait fait, en 1627, une fondation à l'église du monastère des religieuses de N.-D. du Mont-Carmel à Dijon, d'une rente annuelle de 250 livres. Arch. de la Côte d'Or, E 1671.

Jean Bouchu reçut, le 10 mars 1638, une commission pour « faire la charge de Premier Président » en remplacement d'Antoine Bretagne. Idem B 43, registre 29, f° 210.

(25) Après l'annexion, deux magistrats messins, qui avaient fait partie de la Cour, MM. d'Hannoncelles, conseiller et Chopin d'Arnouville, avocat général, prirent une patriotique initiative. Ils revendiquèrent, au nom des familles des modèles, ce tableau ainsi que neuf autres portraits de magistrats du Parlement et de la Cour de Metz, durant les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Le Gouvernement allemand, qui ne tenait pas beaucoup à les conserver, en autorisa le transfert à Nancy. Ils restèrent, dans les locaux de la Cour d'appel de cette ville, pendant cinquante-trois ans. Journal *l'Illustration*, n° du 30 mai 1925, avec une reproduction phototypique du portrait du Premier Président Bretagne.

*
**

Antoine Bretagne, baron de Loisy, avait épousé, à Dijon le 27 février 1593, Anne, fille de Jacques Massol, seigneur de Nanteuil, et de Guillemette Millière (26). Il en eut une fille, Marthe, morte en bas-âge, et trois fils :

1° Antoine de Bretagne, né à Dijon le 29 juillet 1609, seigneur de Jully, Stigny et Nailly, reçu docteur en droit de l'Université d'Orléans le 26 décembre 1639. Il entra à l'abbaye de Molesmes, sous le nom de frère Jean, devint cellerier et obtint, comme prébende, le Prieuré de Jully-les-Nonnains, dépendant de la communauté de Saint-Maur. Par acte du 27 mars 1651, Antoine de Bretagne donna sa démission de prieur, moyennant une rente annuelle de 5.000 livres tournois, convertie, le 26 juin suivant, en une somme de 25.000 livres payées comptant. En 1676, il eut, comme seigneur de Jully, des difficultés avec les moines de Molesmes. (27). Sa démission avait eu pour but de suivre l'exemple du prince de Conti, abbé commendataire de cette abbaye. En effet, Antoine de Bretagne obtint, comme le prince, un rescrit apostolique le relevant de ses vœux monastiques, qui lui permit de se marier, en 1660, avec Antoinette d'Aligny, dame de Nailly, dont il n'eut pas d'enfants (28). Sur la présentation du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, il avait été nommé, par patentes du 15 mars 1653, prévôt général des maréchaux de France au duché de Bourgogne, comté de Charollais, Mâconnais, Auxerrois, Bar-sur-Seine, Bresse, Bugey et Valromey (29).

(26) Elle lui apporta en dot une partie de la baronnie de Loisy, dont elle racheta les autres parts à ses frères et sœurs les 10 avril, 23 juillet et 15 décembre 1607, et 19 juin 1608. Arch. de la Côte d'Or, reprises de fief, B 10705 et 10706.

Antoine Bretagne acheta les greffes civils et criminels de la châtellenie royale de Cuisery le 22 juillet 1618, et son fils Claude les racheta du Domaine le 7 janvier 1642. Recueil de Peincedé, tome XXVIII, p. 1059.

(27) Arch. de la Côte d'Or, H 279. Abbé JOBIN, *Histoire du Prieuré de Jully-les-Nonnains*, Paris, Bray, 1888, pp. 169, 170, 418 à 421 et 432.

(28) Au mois d'août 1660, son frère, le Premier Président de Metz, Claude de Bretagne, appela comme d'abus contre ce rescrit et fit opposition, le 24 mai 1662, au mariage. Ces difficultés furent aplanies par une transaction reçue par Nicolas, notaire à Is-sur-Tille le 9 mai 1663. Arch. de la Côte d'Or E 2584, 2586 et 2488, f° 704 et ss.

Sa veuve fut, en 1689, la marraine d'une cloche de l'église de Stigny. — Abbé JOBIN et abbé TRANCHANT, *Notice sur Jully*.

(29) Arch. de la Côte d'Or E. 282 et 12.103, f° 109.

Antoine de Bretagne, ainsi que ses deux neveux, Claude Joseph et Jean Claude, ci-après nommés, obtinrent un arrêt du Grand Conseil, le 9 mai 1669, les maintenant dans la qualité de nobles et d'écuyers. — LA CHESNAYE DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, tome IV, p. 58.

2° Jacques de Bretagne, né à Dijon le 19 avril 1606, baron de la Ville-neuve, seigneur de la Truchière, Chauvirey, Tally et Marcillac, décédé en décembre 1666 (30). De son mariage avec Jeanne-Marie Gontier, dame d'Ebaty, il eut quatre filles et deux fils : Claude-Joseph et Jean-Claude de Bretagne, qui décédèrent sans alliance ; ce dernier en juillet 1680, pendant une traversée de Lisbonne à Londres (31).

3° Claude de Bretagne, qui suit.

Après le décès du Premier Président de Metz, ses trois fils transigèrent entre eux, au sujet de la succession de leur père, à la suite d'une sentence arbitrale rendue par leur oncle, Claude Bretagne, conseiller au Parlement de Dijon, le quatrième fils du doyen et de Denyse Barjot, que nous avons vu représentés sur l'un des volets du triptyque des Bretagne (32).

Claude, fils aîné du Premier Président Antoine Bretagne et d'Anne Mas-sol, naquit à Dijon le 24 septembre 1601. Baron de Loisy, seigneur d'Hully et de Stigny, il fut nommé conseiller au Parlement de Bourgogne le 4 janvier 1631, lors de la création de la Chambre des enquêtes, et résigna en 1639 (33). Il succéda à son père dans la Première Présidence du Parlement de Metz, charge restée vacante pendant trois ans. Claude de Bretagne prêta serment, entre les mains de Louis XIII, le 22 mars 1641 et fut installé sur les Lys, à Toul, le 14 mai suivant. Em. Michel le qualifie de

(30) Arch. de la Côte d'Or. Reprises de fiefs, B 10744, 10747, 10758 et 10804 ; E 1495.

(31) Idem, B. 10775 et 10804.

Par son testament du 6 mai 1663, Jacques de Bretagne avait institué, pour ses héritiers, ses deux fils, avec substitution en faveur de l'aînée de ses filles, Marie Bernarde de Bretagne, mariée à Nicolas Deschamps, seigneur de Riel-Dessus. Après le décès de ses frères, elle vendit les terres de la Villeneuve et de la Truchière pour 141.000 livres, par acte de Guenebaut, notaire à Dijon, du 19 août 1683, et en opéra le retrait lignager, en faveur de son fils Claude Deschamps, le 18 août de l'année suivante. Cette faculté, qui était d'un usage courant, dans l'ancien droit, mais pour les fiefs seulement, fut abolie en 1789. Arch. de la Côte d'Or, B 10848, 10849 10860, 10865, 10872 et 10923 et C 2905 et 2908. — PEIN-CEDE, tome IV, p. 25.

(32) Aux termes de cet acte, passé devant Et. Beruchot, notaire à Dijon, le 29 octobre 1638, Jacques de Bretagne renonça à l'hoirie paternelle moyennant une somme de 40.000 livres, que son frère Antoine s'engagea à lui payer. La part héréditaire du prieur de Jully fut fixée à 10.000 livres, avec la jouissance, sa vie durant, des terres et seigneurie de Stigny. Idem, série E n° 282.

(33) Arch. de la Côte d'Or, B, tome 23 (disparu), f° 164. — PALLIOT. *Op. cit.*, p. 297.

En 1636, il fit casser, par le Parlement, une ordonnance du maire de Dijon qui voulait la contraindre à recevoir chez lui un officier, au mépris de l'exemption du logement des gens de guerre, qui était un privilège pour les parlementaires. Il se trouva que cet officier était le futur maréchal de Turenne. DE LA CUISINE, *Op. cit.*, p. 319.

magistrat de haute distinction, et relate les nombreuses difficultés qu'il eut à surmonter au sein de sa Compagnie.

La principale avait pour objet un conflit d'attributions. A la rentrée de la Cour, en novembre 1643, les six présidents à mortier avaient émis la prétention d'obliger leur chef à semestrer, et de lui interdire, durant un semestre, d'exercer les fonctions de sa charge, sinon pour les affaires publiques. Le Premier Président réclamait le droit, contesté par les présidents, de faire seul la distribution des affaires entre les Chambres de la Cour. Enfin ces derniers formulaient d'autres réclamations, dont plusieurs étaient empreintes d'un esprit mesquin et même vexatoire. Claude Bretagne se vit forcé de les assigner devant le Grand Conseil du roi. Par arrêt du 22 décembre 1649, il obtint gain de cause, et fit désormais appliquer le règlement intérieur des services de la Cour établi le 14 mars 1643 (34).

Le Premier Président Claude de Bretagne présida, pour la dernière fois, la Grand'Chambre le 2 août 1669. Il se trouvait dans sa maison de campagne de Chaudenay, près de Toul, lorsqu'il dut s'aliter, étant atteint d'une « fièvre continue et dangereuse ». Après cinq jours de maladie, il mourut le 10 septembre 1669, ayant testé le même jour. Le Parlement fit célébrer, le 22 octobre suivant, dans la cathédrale de Toul, un service solennel pour le repos de son âme.

Il avait épousé Marguerite, fille de Gabriel Desbarres, seigneur de Gisey, conseiller au Parlement de Dijon, et de Jeanne Régnier (35). Il en eut sept enfants, dont cinq survécurent :

1° Jean de Bretagne, abbé de Villers-Bettnach en 1665, décédé abbé de Saint-Georges, à Metz, en 1669, peu avant son père.

2° Jacques de Bretagne, né à Dijon le 9 septembre 1635, chanoine, grand doyen et archiprêtre de la cathédrale de Toul, qui mourut, en cette ville, le 11 décembre 1664 (36).

3° Claude de Bretagne, né à Dijon, le 27 juin 1639, qui devint abbé de la Haute-Seille en 1659.

4° Marguerite de Bretagne, qui épousa, le 13 septembre 1654, Claude

(34) Ces présidents étaient : Jérôme Cauchon, sieur de Trelon, Jean Prosper de la Motte, Louis Fresmin, Charles Braconnier, Etienne Bonneau et Jules César Faure, ce dernier successeur de François Blondeau, seigneur de la Chassagne, dénommé plus haut. Arch. de la Côte d'Or E 282, parchemin.

(35) Elle était née le 30 septembre 1618 et mourut en 1680.

Em. Michel, dans sa *Biographie du Parlement de Metz*, p. 59, dit que la Première Présidente de Bretagne, née Desbarres, fut, « en 1665, la marraine de la belle cloche appelée Marie, que l'on entend encore à la Cathédrale de Metz ». Cf. notre étude : *Mademoiselle de Turmel, les familles de Turmel et de Lardemelle*. Mémoires de l'Académie Nationale de Metz, 1922-1923.

(36) Em. MICHEL, *Histoire du Parlement de Metz*, p. 115.

Fremyot, second président à mortier au Parlement de Bourgogne, veuf de Jeanne de Souvert (37), et neveu du célèbre président Bénigne Fremyot. Elle reçut en dot 60.000 livres (38).

Le président Fremyot était fort riche. Seigneur d'Is-sur-Tille et de la Grange Noire, il avait hérité les seigneuries de Norges, Bouilland, Fussey, Hauteville et Marcilly que lui avait léguées son neveu, Paul-François Blondeau, dernier fils survivant du président à mortier François Blondeau susnommé, et de Marie Fremyot.

Par son testament reçu Guérin, notaire à Dijon, le 23 février 1670, publié le 18 mars suivant, le président Fremyot légua à sa femme, ses meubles et acquets de communauté, ainsi que l'usufruit de tous ses biens anciens. Dans cet acte, il déclara « ne pouvoir assés reconnoitre l'estime qu'il a de la vertu et de la bonne conduite » de Marguerite de Bretagne (39). Peu de temps après, celle-ci fit ériger un mausolée en marbre blanc, qui se trouve dans la cathédrale Saint-Bénigne à Dijon, où l'on voit Claude Fremyot à genoux, revêtu de sa robe de parlementaire et d'un long manteau orné de petit-gris.

La présidente Fremyot fit divers traités et transactions, au sujet de la succession de son mari, avec les deux petites-nièces et légataires universelles de ce dernier, petites-filles de Sainte-Jeanne de Chantal, la célèbre marquise de Sévigné et la comtesse de Toulangeon (40).

Marguerite de Bretagne, veuve Fremyot, se remaria, par contrat de Nicolas, notaire à Is-sur-Tille le 17 avril 1678, avec Pierre Baillet, président à mortier au Parlement de Dijon (41). Elle n'eut pas d'enfant de ses deux

(37) Fille d'un président au Parlement de Dijon, qu'il avait épousée en 1620. Par son testament reçu Mansault notaire à Dijon le 22 janvier 1652, publié le 30 août suivant, elle légua l'usufruit de ses biens à son mari. Idem E 831.

(38) Versée par ses père et mère suivant acte Breuchot, notaire à Dijon, le 5 juillet 1665. Idem E 831.

(39) Arch. de la Côte d'Or E 831 et B 10226.

(40) Idem E 1580. Elle leur acheta, le 10 janvier 1679, la terre d'Is-sur-Tille, B 10845, et avait déjà acheté, le 14 août 1670, celles de Fussey, Bouilland, Echevronnes et Changey, que son premier mari avait léguées à Jacques Desbarres, B 10213 et E 730. Enfin, le 19 juillet 1679, elle abandonna, au profit de Mmes de Sévigné et de Toulangeon, son usufruit sur la terre de Hauteville.

(41) Seigneur de Crecey; il était lui-même veuf, avec un fils, Jean, issu de son premier lit.

Le président Baillet et Marguerite de Bretagne vendirent la terre de Bouilland le 29 mars 1683, B 10858, celle de Fussey le 15 septembre suivant, B 10860 et 10869, et l'usufruit de celle de Norges le 3 janvier 1689, B 10836 et 10882.

Marguerite de Bretagne prit une part active à l'administration de sa fortune, conjointement avec ses deux maris, de même que durant ses deux veuvages. — Arch. de la Côte d'Or série E, inventaire Garnier, n^{os} 2226, 2416, 2485, 2488, 2498 et 2517.

mariages. Aux termes de son testament reçu Veret, notaire à Is-sur-Tille, le 5 octobre 1713, publié le 28 mai 1723, elle institua, pour son héritier universel, son cousin issu de germain Jacques de Bretagne, chevalier d'honneur à la Chambre des Comptes de Bourgogne (42).

5° Antoine de Bretagne, baron de Loisy, fils aîné de Claude de Bretagne, Premier Président du Parlement de Metz, et de Marguerite Desbarres, naquit à Dijon le 19 février 1631 (43). Reçu conseiller au Parlement de Metz le 10 juillet 1652, il devint président à mortier à la même Cour, le 3 mars 1664, et mourut en charge le 6 août 1703.

De son mariage avec Madeleine, fille d'Etienne Boutier, conseiller auditeur des Comptes au Parlement de Metz, et de Françoise Mangin, décédée en cette ville, le 9 septembre 1714, il eut deux filles, Mmes d'Esse et Pierrard, et deux fils :

1° Charles de Bretagne, reçu archidiacre de Toul, le 27 août 1665, abbé de Villers-Bettnach en 1678, démissionnaire en 1683, qui décéda à Metz, le 18 octobre 1705.

2° Jacques de Bretagne, seigneur de Mont, près Pange, né en 1645, commandant au régiment de Champagne, qui fut tué en duel le 15 août 1693. Il avait épousé, en l'église Sainte-Croix à Metz, le 26 février 1685, Anne de Boncour, dont il n'eut pas d'enfant (44).

C'est ainsi que s'éteignit cette branche de la famille Bretagne, qui a inscrit, avec honneur, son nom dans les Annales du Parlement de Metz.

G. BLONDEAU.

(42) Arch. de la Côte d'Or, Recueil de Peincedé, tome XXIX, p. 684, et Bibliothèque de Dijon, fonds de Juigné. — Cf. notre étude manuscrite: *Les Bretagne de l'Auxois et leurs livres de raison*.

(43) La baronnie de Loisy avait été reprise de fief le 6 février 1673 par Marguerite Desbarres, à qui elle avait été attribuée, pour ses reprises, par contrat reçu Picard et Bayon, notaires à Toul, le 4 janvier précédent. B. 10813.

Marguerite Desbarres, veuve de Claude de Bretagne, vendit cette terre par acte Guérin, notaire à Dijon le 19 octobre 1677, à Claude Bouchu, intendant de Bourgogne, pour 82.100 livres. Ensuite de surenchère, elle fut adjugée, au même acquéreur, par décret du bailliage de Chalon, le 23 août 1678, pour le prix de 100.000 livres. Arch. dép. de la Côte d'Or B 10813, 10846, et Peincedé, *Recueil*, tome XXVIII, p. 1059.

(44) Em. MICHEL, *Op. cit.* POIRIER, *Metz, Documents généalogiques... d'après les registres des paroisses*, p. 106.
